

RÉGIME AGRICOLE  
Tableau 47 bis

## Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante

Date de création : décret du 17 juin 1998 - Dernière mise à jour : décret du 19 juillet 2007

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer broncho-pulmonaire primitif.	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux d'isolation utilisant des matériaux contenant de l'amiante.</li><li>• Travaux de retrait d'amiante.</li><li>• Travaux de pose et de dépose de matériaux isolants à base d'amiante.</li><li>• Travaux d'usinage, de découpe et de ponçage de matériaux contenant de l'amiante.</li><li>• Travaux d'entretien ou de maintenance effectués sur des équipements contenant des matériaux à base d'amiante.</li></ul>

Equivalence ou similitude avec le régime général : tableau n° 30 bis